



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 SEPTEMBRE 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, ~~Benjamin COSTANTINI~~, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, ~~Kévin PIRARD~~, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, ~~Emmanuelle JACQUES-STORME~~, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~ et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

1.2. Objet : Conseil communal – Installation de Monsieur Eddy SARTORI

Le Conseil,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-3, L 1122-20 alinéa 1^{er}, L 1122-30, L 1125-1, L 1125-6, L 1126-1, L 4142-1 et L 4142-2 ;

Vu le procès-verbal de recensement des votes dressé par le bureau communal le 14 octobre 2018, duquel il appert qu'ont été élus suppléants de la liste n° 11 (AD&N), dans cet ordre, MM. Eddy SARTORI, Virginie STORDEUR, Emmanuel GILLET, Caroline TRUFIN, Vincent FURNELLE, Martine VOETS, Laure VAN MELLO, Jean-Marie MATHIEU, Florence WERY, Pierre-Jean LEBLANC, Caroline DEWEZ, Bernadette VAN DAMME, Benoit LIBERT, Jean-Sébastien LUX, Cécile LANGENSCHIED, Franciane WATCHAP, Marc DEFOSSE, Jean-Yves HUWART, Olivier MUSSEN et Giuseppe BONANNO ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 du Collège provincial portant validation des élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 actant l'installation de Madame Emmanuelle JACQUES-STORME en qualité de Conseillère communale ;

Vu sa délibération de ce jour acceptant la démission de cette dernière en qualité de Conseillère communale ;

Vu la nécessité de procéder à l'installation d'un Conseiller communal sur la liste n° 11 (AD&N) ;

Considérant l'intérêt du 1^{er} suppléant de la liste AD&N, étant Monsieur Eddy SARTORI, d'exercer ce mandat ;

Vu les pièces du dossier, desquelles il ressort que Monsieur Eddy SARTORI, domicilié à ANDENNE, rue Joseph Quevit, 21, n'a cessé de remplir les conditions d'éligibilité et souhaite être installé en qualité de Conseiller communal ;

Vu l'absence dans son chef d'une incompatibilité de fonction, de parenté ou d'alliance à l'exercice de ce mandat, constatée par les investigations réalisées, ainsi que par une déclaration sur l'honneur signée le 25 août 2020 par Monsieur Eddy SARTORI ;

Procède à la vérification des pouvoirs de Monsieur Eddy SARTORI et constate qu'il remplit les conditions pour être installé en qualité de Conseiller communal.

Le Président l'invite en conséquence à prêter serment en ses mains, dans les termes fixés par l'article L 1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce serment est prêté séance tenante dans les mains du Président, en séance publique, dans les termes suivants : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Procès-verbal en est immédiatement dressé; il est signé sur-le-champ par Monsieur Eddy SARTORI, ainsi que par le Président.

Après quoi le Président déclare Monsieur Eddy SARTORI installé en qualité de Conseiller communal de la Ville d'ANDENNE et l'invite à s'asseoir autour de la table du Conseil communal.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS